



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 9 juin 2020

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par Mme Nicole Rossier avec effet au 31 août 2020.

Le Conseil communal a donné son accord pour la souscription d'actions auprès de la société Télé-Anzère. Cette souscription correspond à la participation pour l'année 2020 de Télé-Anzère SA à l'achat d'un Magic Pass pour tout enfant jusqu'à 15 ans domicilié à Savièse.

Le Conseil communal a décidé de revoir le calendrier pour les prochaines assemblées primaires et bourgeoises, en incluant une soirée d'information :

- 21 septembre 2020 - assemblées primaire et bourgeoise
- 30 novembre 2020 - soirée d'information : PAZ-mobilité-énergie
- 25 janvier 2021 - assemblées primaire et bourgeoise

Le Conseil communal a donné mandat à la société « L'Oeil du Public » pour accompagner, épauler la direction du centre culturel « Le Baladin » à mener une réflexion tant stratégique qu'opérationnelle pour une vision pérenne des dix prochaines saisons culturelles de notre théâtre.

En raison des mesures liées au coronavirus, le Conseil communal a décidé à l'unanimité de renoncer à l'organisation de la Fête nationale 2020 qui devait se dérouler le 31 juillet prochain.

Le Conseil communal a délivré à M. Renato Sartori, l'autorisation d'exploiter pour l'offre de pizzas et/ou boissons avec ou sans alcool à livrer ou à l'emporter, sous l'enseigne « Da Luigi ».

Le Conseil communal a délivré à M. Franck Fantoni l'autorisation d'exploiter pour l'offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter pour l'établissement public exploité sous l'enseigne « Auberge du Sanetsch ». L'autorisation d'exploiter n'est pas délivrée pour l'hébergement.

Le Conseil communal a confirmé l'expertise réalisée par le bureau Citec pour la mise à l'enquête publique de la zone 30 km/h du quartier de Zambotte/Granois.

Le Conseil communal a adjugé au bureau Nivalp SA les travaux complémentaires pour la finalisation de la carte de danger avalanche de la vallée de la Morge.

Dans le cadre de l'extension de la structure d'accueil Snoopy, le Conseil communal a adjugé divers mandats, soit à :

- Keratek Baur Jean-Paul, les travaux de carrelage
- VR Plafonds, les travaux de plâtrerie et faux-plafond
- Oiken SA, les taxes de raccordement électriques des containers
- Debons métal, la fourniture et la pose d'une rampe d'accès métallique
- Nicolas Dumoulin, les travaux de peinture
- Tacchini Nicolas Menuiserie Sàrl, les travaux de menuiserie
- Léger & André SA, les travaux complémentaires d'installations sanitaires

Le Conseil communal préavise favorablement, pour l'année scolaire 2020-2021, la nomination de Mme Nadège Ferrari, pour le poste d'enseignante au cycle d'orientation à 80% (21-26).

Le Conseil communal a attribué le mandat pour un concept de stationnement au cœur du village de St-Germain au bureau TransportPlan.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Reco Services Sàrl les travaux de génie-civil pour la modernisation et l'adaptation énergétique ainsi que l'installation du système dynamique pour diverses routes à Ormône et à Diolly.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Evéquoz SA les travaux d'entretien le long de la route de Redin.

Le Conseil communal a donné son accord pour mentionner sur le SIT public (service d'information du territoire) le nom et prénom du-des propriétaire-s ainsi que sa quote-part.